

Par courriel

Madame Jocelyne Bourquard
Conseillère juridique
Direction des affaires juridiques
Place du Château 1
1014 Lausanne

Pully, le 24 novembre 2025

Consultation fédérale relative à la révision de l'ordonnance sur la transparence des personnes morales et de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent

Madame,

Nous faisons suite à votre courriel du 27 octobre 2025 relatif à la consultation mentionnée en titre.

Après examen des documents mis à disposition sur le site de l'administration fédérale, nous relevons que, bien que les communes puissent détenir des participations dans des sociétés privées, les modifications envisagées ne les concernent pas. L'Union des Communes Vaudoises renonce dès lors à se déterminer.

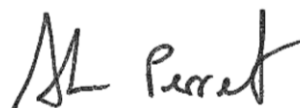
En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Amélie Ramoni-Perret



Juriste